

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 27 novembre 2015	N° 2015-701

Convocation du 20 novembre 2015

Aujourd'hui vendredi 27 novembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, M. Noël MAMERE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain JUPPE à M. Michel LABARDIN
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
Mme Anne BREZILLON à Mme Dominique IRIART
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE
Mme Solène CHAZAL à Mme Anne WALRYCK
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA
Mme Magali FRONZES à M. Yohan DAVID
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Chantal CHABBAT
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST
Mme Frédérique LAPLACE à M. Jacques BOUTEYRE
M. Bernard LE ROUX à Mme Michèle FAORO
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Noël MAMERE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h25
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h10
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 11h40
Mme Maribel BERNARD à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE à partir de 11h30
M. Jean-Louis DAVID à M. Dominique ALCALA à partir de 10h45
M. Stephan DELAUX à M. Michel DUCHENE à partir de 11h45
Mme Conchita LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h
M. Pierre LOTHAIRES à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 12h05
Mme Arielle PIAZZA à Mme Christine PEYRE à partir de 11h
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 10h30
M. Alain SILVESTRE à M. Alain TURBY à partir de 12h10
Mme Marie-Hélène VILLANOVE à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 11h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h40

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 27 novembre 2015	Délibération
	Pôle développement durable et rayonnement métropolitain Direction des entreprises et de l'attractivité	N° 2015-701

Initiative Gironde - Financement du plan d'actions 2015 - Décision - Autorisation - Subvention

Monsieur Alain JUPPE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Parmi les associations qui assurent sur le territoire de la Métropole une fonction d'accompagnement à la création d'entreprises grâce à la mise en œuvre de fonds d'accompagnement et de développement de l'entreprenariat auprès de publics spécifiques, et/ou en difficulté, figure l'association Initiative Gironde.

Cette association créée en 2000 est conçue comme une plateforme d'initiative locale qui a un triple objectif :

- accompagner le futur entrepreneur afin de finaliser son projet,
- renforcer ses fonds propres par l'attribution de prêts d'honneur et le soutien à l'obtention de concours bancaires,
- parrainer le créateur dans ses premières années d'activité.

Ainsi, Initiative Gironde est amenée à mobiliser des fonds publics, semi-publics ou privés pour la mise en œuvre de prêts personnels ou de prêts d'honneur.

Le partenariat initié entre Initiative Gironde et Bordeaux Métropole depuis 2003, participe à un effet levier en faveur de la création d'entreprises. En effet, cette association contribue, avec d'autres, au maillage entrepreneurial du territoire et à l'offre complémentaire adaptée aux besoins spécifiques des créateurs d'entreprises, par :

- le financement social,
- l'action en cofinancement,
- l'aide à la faisabilité et la concrétisation de projets.

Les moyens humains d'Initiative Gironde sont les suivants :

- 45 adhérents,
- 60 bénévoles,

- 3 salariés (représentant 3 équivalents temps plein).

Les activités d'Initiative Gironde

L'action de Gironde Initiative sur le territoire de la Métropole se traduit de la façon suivante:

- l'activité Prêts d'honneur : Les prêts d'honneur d'Initiative Gironde concernent aussi bien la création d'entreprise que la reprise d'entreprise.

Sur la partie création d'entreprise, ces prêts se matérialisent par des contributions allant de 1 500 € à 7 600 € à taux zéro, pour une durée de 60 mois maximum, décidées par un comité d'agrément composé d'organismes financiers (Banque publique d'investissement, Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Caisse d'Epargne, Banque Populaire, Société interprofessionnelle artisanale de garantie des investissements) d'ordres professionnels (Ordre des avocats, Ordre des experts comptables, Chambre des notaires) et de chefs d'entreprises.

Les bénéficiaires sont des petites et très petites entreprises de moins de 3 ans d'existence, de tout secteur d'activité, dont l'effectif est inférieur à 10 salariés, et dont le besoin global de financement est inférieur à 200 000 €.

Sur la partie reprise d'entreprise, ces prêts se matérialisent par des contributions complémentaires via Aquitaine Transmission (Fonds en faveur de la reprise d'entreprise de la Région Aquitaine) entre 2 500 € et 7 500 € à taux zéro, pour une durée de 60 mois maximum, avec possibilité de différé de remboursement de 3 à 6 mois en fonction de l'entreprise.

En 2014, les chiffres de l'activité globale sur les prêts d'honneur (création et reprise) ont été les suivants :

- 90 porteurs de projet accompagnés,
 - 80 prêts d'honneur attribués (dont 38 à des femmes),
 - 39 créations d'entreprises ex nihilo et 34 reprises d'entreprises,
 - 500 799 € de prêts d'honneur accordés (soit en moyenne 6 260 € par entreprise),
 - 4 055 405 € de prêts bancaires mobilisés,
 - un volume moyen de plan de financement de 69 100 €,
 - 116 emplois créés ou maintenus.
- l'activité Prêts à taux zéro NACRE : Initiative Gironde gère également une activité d'attribution de prêts NACRE en faveur des entrepreneurs. Ces prêts se matérialisent par des contributions financières allant de 1 000 € à 8 000 € (4 200 € en moyenne) à taux zéro, pour une durée de 60 mois maximum.

Les bénéficiaires des prêts NACRE sont les créateurs de petites et très petites entreprises, qui sont soit demandeurs d'emploi indemnisés ou non indemnisés, soit jeunes de 18 à 30 ans, soit salariés repreneurs de leur entreprise à la suite d'un redressement ou d'une liquidation, soit les titulaires d'un contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) ou d'un complément de libre choix d'activité (CLCA), soit les personnes créant une entreprise en zone urbaine sensible (ZUS), soit enfin les personnes de 50 ans et plus inscrites comme demandeurs d'emploi.

En 2014, les chiffres de l'activité sur les prêts à taux zéro NACRE ont été les suivants :

- 50 porteurs de projet accueillis,
- 34 prêts à taux zéro accordés,
- 171 000 € de prêts NACRE accordés.

Toutes les entreprises bénéficient de plus d'un parrainage et Initiative Gironde organise des sessions de formations thématiques à leur attention (lire et comprendre les documents comptables, comment fidéliser sa clientèle, etc.).

Par ailleurs, l'association met en œuvre depuis 2011 un partenariat avec quatre associations de chefs d'entreprises et de cadres retraités afin de renforcer le suivi après la création d'entreprise, et augmenter les chances de réussite des projets (Chambre d'agriculture de la Gironde, Association générale des intervenants retraités, Association de professionnels séniors « ECTI », Association nationale de séniors bénévoles « EGEE »).

Perspectives 2015 d'Initiative Gironde

Les objectifs d'Initiative Gironde en 2015 sont :

- Le développement et la sécurisation toujours plus forte de la création d'entreprises par l'attribution de prêts d'honneur qui renforcent les fonds propres, principalement des jeunes entreprises,
- La rupture de l'isolement des chefs d'entreprises via l'intensification des procédures de parrainage et de suivi par des professionnels et des séniors de l'entrepreneuriat. Ces parrains sont issus du monde économique pour la plupart et ont plus que jamais pour mission d'accompagner les créateurs au cours des premières années d'existence de leur entreprise, qu'elle soit créée ex nihilo ou reprise,
- Le développement du travail en réseau via l'essaimage d'antennes agréées de l'association sur le territoire girondin et métropolitain, ainsi que des partenariats forts comme celui avec la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Gironde.

Budget prévisionnel 2015

L'association Initiative Gironde sollicite ainsi le renouvellement du soutien de Bordeaux Métropole d'un montant de 9 500 € (dernière intervention métropolitaine de 10 000 € en 2013 pour un plan d'actions similaire), pour un montant de dépenses subventionnables de 159 438 € répartis comme suit :

Dépenses	En €	Recettes	En €	%
Services extérieurs	46 000	Prestations de service		
		Dispositif NACRE	41 500	26%
Charges de personnel	69 438	Subventions d'exploitation		
		Conseil régional	16 000	10%
Charges de fonctionnement	19 000	Conseil départemental	60 000	37,6%
		Bordeaux Métropole	9 500	6%
Loyer et charges d'entretien	25 000	Chambre de métiers et de l'artisanat	6 000	3,8%
		Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux	9 000	5,7%
		Chambre de commerce et d'industrie de Libourne	1 500	0,9%
		Etablissements bancaires	15 000	9,4%
		Cotisations et autres produits de gestion	938	0,6%
Total (en €)	159 438	Total (en €)	159 438	

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5217-2 du code général des collectivités territoriales,

VU le règlement d'intervention de Bordeaux Métropole sur les outils d'aide à la création d'entreprise, adopté par délibération n°2012/0326 du Conseil de Communauté du 25 mai 2012

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que le programme d'actions de l'association Initiative Gironde pour l'année 2015 participe au développement du bassin d'emplois et du tissu des petites et moyennes entreprises de la métropole bordelaise,

DECIDE

Article 1 : Il est attribué une subvention de fonctionnement de 9 500 € à l'association Initiative Gironde pour le financement de son programme d'actions au titre de l'année 2015.

Article 2 : Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est habilité à signer la convention ci-annexée, fixant les conditions de règlement de la subvention communautaire.

Article 3 : le règlement de la subvention précitée sera imputé sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 90.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 novembre 2015

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 16 DÉCEMBRE 2015	Pour expédition conforme, par délégation, le Président,
PUBLIÉ LE : 16 DÉCEMBRE 2015	Monsieur Alain JUPPE